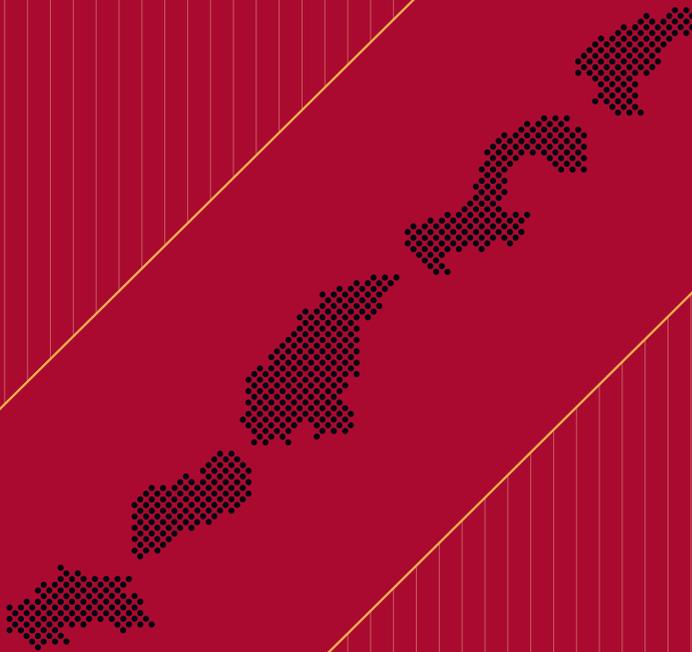


RAPPORT RÉGIONAL

« Orientations pour l'autonomisation des enfants et adolescents et la protection de leurs droits sur Internet en Amérique centrale et en République Dominicaine »

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



OEA

Plus de droits
pour plus de personnes

iin



Institut
Interaméricain
de l'Enfant

Luis Almagro
Secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA)

Nestor Méndez
Secrétaire général adjoint de l'OEA

Mauricio Rands
Secrétaire à l'accès aux droits et à l'équité

Ricardo González Borgne
*Président du Conseil directeur de l'IIN-OEA
Institut interaméricain de l'enfance*

Betilde Muñoz-Pogossian
Directrice du Département de l'inclusion sociale

Victor Giorgi
*Directeur général de l'Institut interaméricain
de l'enfance*

Coordination du projet

*Département de l'inclusion sociale:
Mariette Vidal, responsable du Département de
l'inclusion sociale, et*

Claudia Gonzalez-Bengoa, consultante

*Institut interaméricain de l'enfance : Luis Albernaz,
consultant du Secteur de la promotion et de la
protection des droits.*

Contributeurs

*Mariette Vidal, responsable du Département de
l'inclusion sociale*

*Claudia González-Bengoa, consultante, Département
de l'inclusion sociale*

*Mercedes Carrillo, responsable, Département de
l'inclusion sociale*

*Pamela Molina, spécialiste, Département de l'inclusion
sociale*

*Roberto Rojas-Dávila, chef de section, Département de
l'inclusion sociale*

*Cristián León, consultant de l'OEA sur les questions du
Sud*

*Dulce Castillo, consultante, Secteur de promotion et
de protection des droits, Institut interaméricain de
l'enfance*

*Daniela Tupayachi, consultante, Secteur de promotion
et de protection des droits, Institut interaméricain de
l'enfance*

*Sara Cardoso, consultante, Secteur de promotion et
de protection des droits, Institut interaméricain de
l'enfance*

*Rodrigo Alonso, consultant, Institut interaméricain de
l'enfance*

Éditeur : Iván Armando Barba Sanjinez

Conception graphique : Sebastián Vicente

Avec le concours financier de :





RAPPORT RÉGIONAL

« Orientations pour l'autonomisation des enfants et adolescents et la protection de leurs droits sur Internet en Amérique Centrale et en République Dominicaine »

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

JANVIER 2018



OEA | Plus de droits
pour plus de personnes



Institut
Interaméricain
de l'Enfant



Rapport régional « Orientations pour l'autonomisation des enfants et adolescents et la protection de leurs droits sur Internet en Amérique Centrale et en République Dominicaine »

ISBN 978-0-8270-6705-9

Ouvrage publié par le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (SG/OEA) et l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN). Les publications de l'OEA sont indépendantes de tous intérêts nationaux ou politiques particuliers. Les avis exprimés dans le présent ouvrage ne représentent pas obligatoirement ceux de l'OEA, de l'IIN ou de leurs États membres.

La reproduction intégrale ou partielle, le traitement informatique ou la transmission, de quelque nature soit-elle, du présent ouvrage sont interdits.

© Secrétariat général de l'Organisation des États Américains 2018

Toutes demandes de reproduction ou de traduction de tout ou partie du présent ouvrage doivent être adressées à :

SG/OEA 17th St. & Constitution Ave.,
N.W. Washington, D.C. 20006 USA

OAS Cataloging-in-Publication Data

Rapport régional: Orientations pour l'autonomisation des enfants et adolescents et la protection de leurs droits sur Internet en Amérique centrale et en République dominicaine : Résumé analytique / [Publié par le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN)].

p. ; cm. (OAS. Documents officiels ; OEA/Ser.D/XXVI.18a)

ISBN 978-0-8270-6705-9

1. Digital divide--Latin America. 2. Children's rights--Latin America. 3. Internet and teenagers--Latin America. 4. Internet--Law and legislation--Latin America. 5. Internet and children--Latin America. I. Organization of American States. Secretariat for Access to Rights and Equity. Department of Social Inclusion. II. Inter-American Children's Institute. III. Title: Orientations pour l'autonomisation des mineurs et la protection de leurs droits sur Internet en Amérique centrale et en République dominicaine : Résumé analytique. IV. Series.

OEA/Ser.D/XXVI.18a

RÉSUMÉ

ANALYTIQUE



Les nouvelles générations sont nés dans un monde où l'accès à Internet n'est plus vu comme un privilège mais plutôt, selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), comme un droit fondamental, en raison des nombreuses possibilités que l'Internet représente pour l'économie, la démocratie et l'éducation, pour ne nommer que celles-là.

Toutefois, cette hyperconnectivité à l'Internet n'a pas qu'un potentiel positif, mais elle est aussi à l'origine de problèmes divers et complexes, porteurs d'effets considérables sur les mineurs. Le présent ouvrage se penche sur deux problèmes particuliers : d'un côté, le défi que constitue l'universalisation du droit à l'accès à l'Internet étant donné son intersection avec des facteurs et des inégalités sur les plans social et économique, ce qui donne lieu à des fossés numériques ; de l'autre, la promotion et la protection des mineurs en ce qui concerne une navigation en ligne à risques.

a. Fossés numériques

L'Amérique latine et la Caraïbe sont une région qui, sur le plan général, est considérablement touchée par le fossé numérique. Les enfants et adolescents qui sont issus de foyers défavorisés ou qui fréquentent des établissements scolaires situés dans des

quartiers marginalisés, privés des installations ou services de connexion se voient privés de leur droit de bénéficier des possibilités offertes par l'Internet. Par conséquent, le fossé numérique creuse davantage les inégalités au regard de l'accès à l'information et aux connaissances, aux échanges sociaux et à la manipulation d'outils nécessaires pour faire partie de la société et entrer dans la vie productive. Le fossé numérique s'entrecroise avec des variables dont la pauvreté et d'autres facteurs d'exclusion (tels que la race, le sexe, le handicap, le manque d'habiletés numériques, l'insuffisance du contenu numérique pertinent disponible pour la population locale et l'accessibilité, entre autres). En ce qui concerne le fossé numérique du au sexe, il vaut la peine de mentionner qu'il est un reflet des inégalités sociales selon le sexe présentes dans la famille, à l'école et dans d'autres milieux, et qu'il s'exprime également dans les différences dans les capacités et les habiletés des personnes pour accéder tant à du matériel informatique qu'à des programmes et pour utiliser les ressources du nouveau paradigme technologique. En somme, les fossés numériques et leurs dérivations dans la région ne font que manifester l'inégalité structurelle et l'amalgame de problèmes sociaux enracinés dans les pays de la région.



b. Risques

L'Internet est un univers de possibilités qui sert de média de réalisation des droits des enfants et des adolescents exprimés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), selon lesquels ils peuvent s'exprimer, accéder à de l'information, s'unir à des groupes, se récréer avec des jeux vidéo, etc.

L'accès à Internet et son utilisation par les mineurs constituent un outil du processus d'apprentissage, car ils créent des habiletés et des capacités. Par ailleurs, l'Internet permet de promouvoir la participation démocratique des mineurs, étant donné que par les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et autres), dont ils sont des membres actifs, ils peuvent s'informer et débattre de sujets de leur intérêt ou qui affectent leurs droits.

Cependant, les enfants et adolescents sont extrêmement vulnérables dans le cyberspace car, en général, leurs premiers contacts avec l'Internet ne se font pas dans des conditions sûres, comme à l'école ou chez eux; au contraire, ils accèdent à l'Internet depuis des cybercafés, des téléphones portables, des ordinateurs ou autres dispositifs mobiles sans supervision ni accompagnement d'un adulte responsable. Pour cette raison, ils sont susceptibles à toutes sortes de violations de leurs droits et à être victimes de comportements illégaux ou criminels en rapport notamment avec l'usurpation d'identité et le vol d'information, la pédophilie, l'extorsion, la prédation sexuelle et la cyber-intimidation.

En tenant compte de l'interaction des problématiques exposées, le Secrétariat général de l'OEA, par l'intermédiaire du Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité, et l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN), en collaboration avec les institutions nationales chargées des droits de l'enfant du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras, du Panama et de la République dominicaine^{1/}, ont décidé d'approfondir leurs interventions en la matière avec le concours de la coopération espagnole. Le projet « Orientations pour l'autonomisation des enfants et adolescents et la protection de leurs droits sur Internet en Amérique centrale et en République dominicaine » ou Projet Conectad@s,^{2/} se propose d'accomplir les objectifs ci-après :

- ✦ Contribuer aux efforts réalisés par les pays bénéficiaires pour assurer l'inclusion numérique des enfants et adolescents en prenant les mesures de protection qui s'imposent pour les autonomiser et préserver leurs droits sur l'Internet.
- ✦ Renforcer les capacités des autorités chargées de veiller à la protection des droits des enfants et adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine en leur fournissant des outils d'inclusion numérique, en prenant en compte des mesures de protection en matière d'accès à l'Internet et d'utilisation de celui-ci.

1 Pour des raisons externes à l'exécution de ce projet, le Guatemala et le Nicaragua n'ont pas pu y participer. Le Guatemala a participé, partiellement, seulement à quelques activités préliminaires.

2 Le projet est connu sous ce nom des enfants, parents et autres autorités qui ont participé aux activités de terrain.



Le projet *Conectad@s* a adopté une approche méthodologique croisée et participative. Croisée parce qu'il a allié diverses techniques de recueil d'information comme les enquêtes, les questionnaires renseignés par des acteurs clés et des sources secondaires (bibliographie spécialisée, normes, projets, etc.). Le projet a été extrêmement participatif au regard de ses efforts visant à inclure à différents niveaux les sujets à l'étude eux-mêmes, les enfants, les

adolescents et d'autres acteurs concernés également: les autorités, les institutions des États participants, les chefs de famille, les enseignants, etc. L'inclusion a revêtu la forme d'ateliers de travail dans les pays concernés, qui ont permis de systématiser les recommandations formulées par les parties prenantes mêmes et valider l'information recueillie préalablement au moyen des enquêtes.

01 • Pourquoi l'Amérique centrale ?

Profils des pays participants

Le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Panama et la République dominicaine présentent plusieurs caractéristiques qui en font des pays dans lesquels les enfants et adolescents sont en situation de grande vulnérabilité. En premier lieu, ces pays font partie d'une région qui recense un fort pourcentage d'habitants de moins de 18 ans. Ceux-ci risquent de devenir extrêmement pauvres en raison d'un manque de débouchés, puisque plus de 40 % de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Pour ce qui est des pays couverts par le projet, ces chiffres sont encore plus élevés au Honduras, où 75 % de la population rurale sont pauvres et 63 % connaissent une pauvreté absolue, et au Guatemala où 54% de la population rurale sont en situation de pauvreté. En ce qui concerne le Nicaragua et El Salvador, 47 % de la population rurale sont en situation de pauvreté contre 37 % au Panama et, 23% au Costa Rica. De même, ce groupe de pays - surtout le Honduras, le Guatemala et le Panama - figure aussi parmi les pays du

monde où existent les inégalités les plus profondes.

Ces pays forment aussi l'une des sous-régions les plus touchées par le fossé numérique. Selon des calculs réalisés par l'Observatoire régional de la large bande (ORBA), qui relève de la CEPALC, à travers le continent américain, le Nicaragua, El Salvador, le Guatemala et le Honduras sont, dans cet ordre, les pays à plus faible taux d'accès Internet dans les foyers. Malgré la preuve de progrès réalisés dans ces pays (sauf El Salvador), ces derniers ont été impulsés par une plus forte pénétration de connexions mobiles. La révolution mobile est devenue un élément important au regard de la disparition des fossés numériques dans les pays en développement (Cathles, 2012), même si cette technologie n'offre pas forcément toutes les possibilités des connexions à large bande dans les foyers. De même, les écoles offrent un accès limité à Internet puisque, selon un classement pour l'accès Internet dans les écoles du Network Readiness Index,



qui comprenait 138 pays en 2016, les pays couverts par le projet sont en situation peu avantageuse : Panama (52e), Costa Rica (53e), Honduras (82e), Guatemala (98e), El Salvador (99e) et République dominicaine (108e).

Une autre dimension pertinente de l'inégalité par rapport à l'accès Internet est le concept de territorialité car le taux de pénétration de l'Internet dans les foyers situés en milieu rural continue d'accuser un sérieux retard. À ceci s'ajoute l'appartenance à des peuples autochtones et des populations d'ascendance africaine, deux secteurs de la population en situation de vulnérabilité particulière. En définitive, la fracture numérique ne fait que rehausser une autre dimension d'inégalité au regard des capacités et de l'accès à la

protection sociale et aux biens publics, dont l'éducation de qualité et les technologies de l'information et des communications (TIC).

Enfin, on assiste actuellement à une série de cas de violation des droits des enfants et adolescents et de comportements qui pourraient s'avérer être des délits contre ceux-ci qui sont en rapport au cyberspace et à la navigation dangereuse en ligne, mais qui ne sont pas nécessairement contrés par les normes en vigueur en raison tant des vides juridiques que parce que ces actes ne sont pas érigés en crimes. Par conséquent, les normes ne répondent pas précisément aux besoins ou n'apportent pas aux enfants et adolescents la protection qu'ils méritent face à ces menaces.

02• Les enfants et les adolescents à l'ère numérique

Selon le rapport sur le développement humain de 2015, les moins de 24 ans représentaient cette année 45 % des utilisateurs de l'Internet à travers le monde. En Amérique latine et dans la Caraïbe, selon le Baromètre des Amériques, le taux d'utilisation d'Internet dans la tranche d'âge des 14-30 ans est considérablement plus élevé. Les enfants et adolescents ont reçu le sobriquet « natifs numériques », étant donné qu'ils sont nés lors de la révolution de la vulgarisation de l'Internet et des TIC non seulement en raison de l'usage intensif qu'ils font des médias et des outils numériques mais aussi en raison de l'intégration intime de ceux-ci dans leur capacité cognitive, en d'autres termes, leur manière de voir et de comprendre la réalité.

Toutefois, les enfants et adolescents en Amérique latine peuvent être aussi considérés comme des « orphelins numériques » dans la mesure où ils ont grandi durant l'essor révolutionnaire de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication, en apprenant le maniement de ces outils et réseaux sans la collaboration ni l'accompagnement d'un adulte. En Amérique latine, un enfant sur quatre reconnaît ne pas avoir appris à naviguer sur Internet sous la surveillance d'un adulte. Les enfants et les adolescents apprennent à utiliser l'Internet par leurs amis, dans des espaces à haut risque comme les cybercafés, qui sont utilisés au Mexique et au Pérou par quelque 62 % et 68 % de cette population, respectivement, une situation similaire se présentant au Brésil (35 %), au Chili (29 %), au Guatemala (47 %) et en Uruguay (23 %).

Le projet *Conectad@s* a cherché à mener une enquête auprès de 526 jeunes des pays participants pour identifier divers concepts, notamment l'utilisation, les risques et les méthodes connues par ce groupe pour se protéger, et dont l'expression a été structurée par la formulation des questions ci-après :

- 👉 Que font les enfants et adolescents et quel est leur comportement ? Selon les données recueillies, les enfants et adolescents voient en l'Internet principalement un moyen de divertissement : utilisation des réseaux sociaux, musique, vidéos et jeux vidéo. Aucun membre du groupe n'a fait état d'une utilisation impliquant nécessairement une valeur ajoutée ou un support d'apprentissage scolaire. En d'autres termes, les enfants et adolescents créent une logique de l'Internet sur la base de la consommation et du plaisir, et non comme un outil qui leur permette de développer leurs capacités à l'avenir.
- 👉 Quelles sont les menaces qui se posent pour eux sur Internet ? Certaines situations de risque qui portent atteinte aux droits des enfants et des adolescents sur l'Internet sont notamment le harcèlement, les injures, la prédation sexuelle, la pédopornographie, la textopornographie et l'extorsion à des fins sexuelles. Ces menaces et le manque de politiques publiques pour les contrecarrer provoquent directement un

manquement aux dispositions des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier les articles 16, 17, 19 et 34. Selon les résultats du questionnaire renseigné durant l'enquête du projet *Conectad@s*, les enfants et adolescents ont déclaré être au fait de certains risques, en particulier le cyberharcèlement (56 %) et la textopornographie (21 %). Toutefois, s'agissant des autres menaces comme la prédation sexuelle, ils ont déclaré qu'ils connaissaient moins ces notions. Durant les ateliers tenus dans les pays participants, certains jeunes ont même affirmé avoir été victimes malgré leur ignorance des termes correspondant aux menaces pesant sur eux.

- 👉 Comment les jeunes se protègent-ils lorsqu'ils sont en ligne ? Les résultats du projet *Conectad@s* démontrent que les jeunes de la région sont largement conscients des menaces qui existent sur l'Internet mais il demeure nécessaire d'instruire ceux qui ne sont pas aussi informés des dangers en ligne pour assurer leur sécurité sans pour autant porter atteinte à leurs droits démocratiques en tant que citoyens des Amériques. En général, les jeunes des pays où l'étude a été réalisée savent qu'il importe de protéger leurs données personnelles. Par exemple, 78 % d'entre eux ont déclaré ne pas communiquer leurs données personnelles.





03• De bonnes pratiques pour l'inclusion numérique, la promotion et la protection des droits des enfants et des adolescents

On entend par bonnes pratiques l'ensemble de plans, programmes, projets, données d'expériences ou cadres normatifs qui sont en vigueur et ont été adoptés par des institutions de l'État ou des organismes privés avec des résultats positifs. Ces pratiques ont toute leur importance et peuvent être reproduites dans d'autres situations avec des effets positifs à condition toutefois de viser la protection et la promotion des droits des enfants et adolescents dans le domaine de l'accès à l'Internet et de l'utilisation de celui-ci ou de cibler l'inclusion numérique de ce groupe. La présente section présente un recueil de ces bonnes pratiques sur la base des questionnaires transmis aux institutions qui travaillent auprès des enfants et des adolescents. Pour mieux les comprendre, ces pratiques ont été regroupées en fonction de trois axes ou piliers particuliers :

👉 **Prise en compte des enfants et des adolescents.** Cette pratique correspond à toute initiative publique suivant le modèle 1 pour 1, orientée vers l'élimination des fossés numériques et le développement d'une utilisation appropriée des TIC. L'étude des six cas révèle l'existence de plans nationaux, parfois spécifiques ou inscrits dans des plans généraux de développement qui visent à créer une inclusion numérique ac-

crue et à développer l'accès à l'Internet. C'est ainsi que se dégagent trois types d'approches : les programmes d'action numériques, les plans ou programmes nationaux ou sectoriels et les politiques publiques particulières. Parmi les pays qui ont élaboré des programmes d'action numériques en tant que cadres normatifs et thématiques pour orienter la politique publique figurent la République dominicaine et le Honduras. Un autre type d'instrument est constitué des plans ou programmes, qui mettent en œuvre les programmes d'action et, mais pas toujours, révèlent de manière plus pragmatique et impérative la création de politiques publiques particulières. Les pays dotés de plans spécifiques sont la République dominicaine, le Panama, le Guatemala, le Costa Rica et El Salvador. Par ailleurs, on recense des cas de politiques publiques spécifiques comme celles en cours au Costa Rica et à El Salvador. Le premier a donné lieu au programme *TECNO@PRENDER*, qui a pour objectif de promouvoir l'utilisation des TIC en salle de classe, le deuxième, à une politique nationale sur la connectivité, la communication et la gestion des technologies au service de l'enseignement, en reliant également les TIC aux établissements d'enseignement.

➤ **Promotion des droits des enfants et des adolescents.**

Concerne les programmes ou campagnes qui promeuvent les droits des enfants et des adolescents en matière d'accès à l'Internet et d'utilisation de celui-ci. Dans les six pays, on relève principalement deux types de programmes ou campagnes : la création de télécentres, de dénomination variable, l'octroi d'un accès Internet gratuit dans certains espaces, surtout en milieu scolaire, et la mise en œuvre de politiques visant à renforcer l'offre éducative et la formation au concept du numérique.

➤ **Protection des enfants et des adolescents.**

Dans ce groupe, on retrouve la législation visant à apporter un dispositif de protection aux enfants et adolescents quand ils utilisent l'Internet. Dans tous les pays, on retrouve trois règles fondamentales de protection des droits des enfants et des adolescents ; la Constitution politique de l'État, porteuse de droits spécifiques, les codes et les lois sur les enfants et les adolescents. En général, ceux-ci sont centrés principalement sur le droit à l'information, la protection contre les contenus inadéquats, la retenue d'information, le droit à l'image et à la dignité et le droit de préservation de la vie privée (à l'exception du Costa Rica). Dans tous les cas, une autre législation est le fait de criminaliser les délits dans le code pénal. Ainsi, ont été définis les délits d'exploitation sexuelle (République dominicaine), de violation de la vie privée (République dominicaine, Panama et Guatemala), de diffusion d'images non consentie (République dominicaine), d'in-



jure publique (République dominicaine), de tourisme sexuel (Panama et Honduras) et de pédopornographie (Costa Rica). Concernant la législation spécifique et thématique, celle-ci n'est en vigueur qu'en El Salvador, avec une loi sur les délits informatiques qui prévoit les agressions sexuelles contre les enfants et les adolescents, la loi spéciale sur la protection des droits de l'enfant et de l'adolescent face à la violence et le délit dans le contexte des technologies de l'information et des communications au Costa Rica, la loi contre le harcèlement en milieu scolaire au Honduras, enfin, la loi 53-07 sur les crimes et délits de haute technologie en République dominicaine.



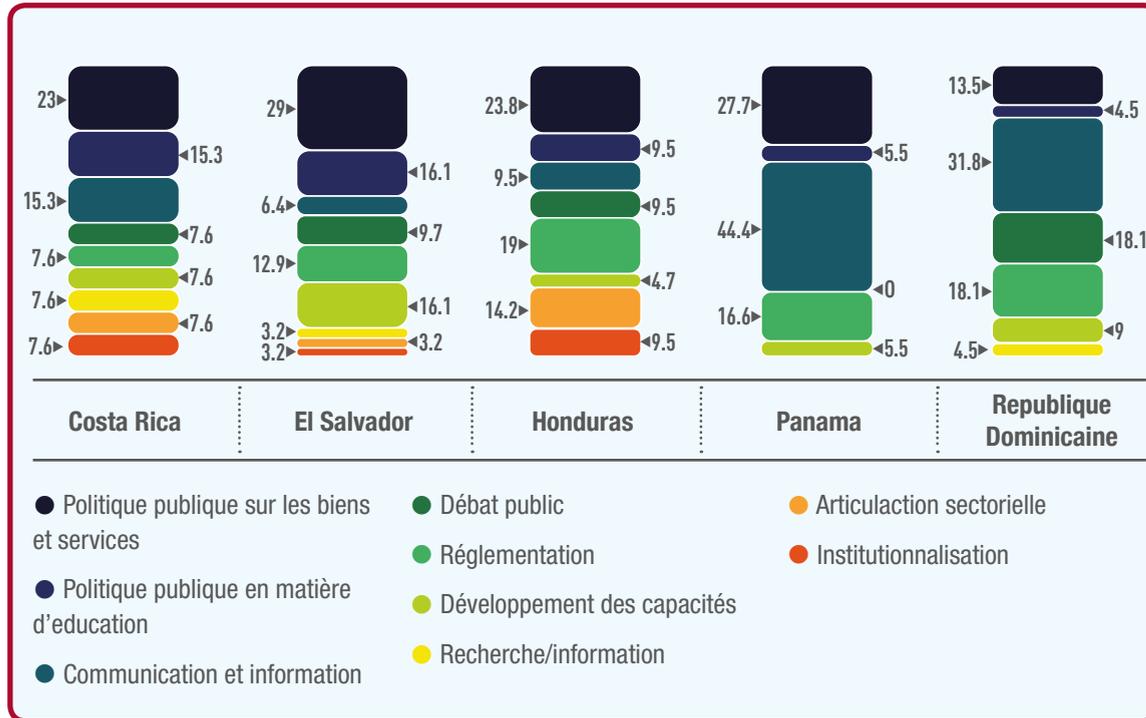
04• Fossé numérique et protection des droits sur Internet : Les réponses à travers la Région

Les ateliers organisés dans les cinq pays participant au projet *Conectad@s* ont permis d'ouvrir des espaces de dialogue et d'échange entre les enfants et adolescents et les adultes de divers secteurs. Ceux-ci ont eu l'occasion de s'entretenir et de formuler ensemble des recommandations inter-générationnelles précises qui pourront servir au processus décisionnel et à l'orientation des futures interventions à plusieurs niveaux, en rapport avec le renforcement des droits des enfants et des adolescents. Au total, ces activités ont permis d'élaborer environ 160 recommandations. Celles-ci ont été structurées autour des axes thématiques ci-après :

- 1> La protection et la promotion des droits des enfants et des adolescents dans l'accès à l'Internet et l'utilisation de celui-ci.
- 2> L'élimination du fossé numérique.
- 3> Le renforcement des institutions chargées de la protection et de la promotion des droits des enfants et des adolescents.

En tenant compte de ces thèmes, les recommandations ont été regroupées en fonction du type de demande concernée. En premier lieu, dans tous les pays, la plupart des demandes peuvent être satisfaites par des politiques publiques ; en second lieu, par d'avantage de campagnes de communication et d'information (surtout au Panama, à 44 %, et en République dominicaine, à 31 %) et, en troisième lieu, par des politiques d'éducation et de développement des capacités.

Contexte des demandes des recommandations



Source : Élaboration SG/OEA pour cette étude

Suit une description de quelques recommandations formulées, par pays³:

→ COSTA RICA



TYPE	RECOMMANDATIONS
Protection et promotion des droits des enfants et des adolescents	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Créer plus d'information aux fins de diffusion au moyen de matériels pédagogiques à l'intention de la société civile ou des réseaux sociaux. ✎ Renforcer les institutions afin de leur permettre de mener des campagnes, des enquêtes, des propositions de politiques publiques et d'autres interventions. ✎ Renforcer le cadre normatif relatif à la protection des enfants et des adolescents dans des environnements virtuels.
Fossé numérique	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Élaborer des mesures concrètes permettant d'encourager l'accès aux technologies par la réduction des taux d'imposition des technologies. ✎ Faire en sorte que le matériel informatique soit inclus comme droit fondamental et condition d'accès à l'Internet. ✎ Élargir les infrastructures d'accès et les points de connexion publics.
Renforcement des institutions	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Développer les capacités pour savoir comment prendre en charge les cas concernant la violation des droits des enfants et des adolescents par Internet. ✎ Faire des enquêtes sur la question de l'accès à l'Internet, de l'utilisation et de l'appropriation de l'Internet chez les enfants et les adolescents et leur milieu familial. ✎ Encourager la volonté politique en faisant en sorte que les autorités s'approprient la question et l'inscrivent à leurs plans de gouvernement.

Source : Élaboration SG/OEA sur la base des enquêtes et du travail de terrain réalisé par cette étude.

³ Pour consulter l'intégralité de ce tableau, voir les annexes du rapport régional. (disponible en espagnol seulement).

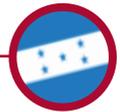




TYPE	RECOMMANDATIONS
Protection et promotion des droits des enfants et des adolescents	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Encourager une culture marquée par les droits, en mettant l'accent sur la liberté de pensée et d'expression, la vie privée et l'accès sûr à l'Internet. ✎ Faire en sorte que l'État et les entreprises réalisent des campagnes pour promouvoir la prise de conscience face aux éventuelles atteintes à la sécurité des enfants et des adolescents sur l'Internet. Mettre en place des dispositifs de contrôle et de blocage de pages à contenu nocif ou qui mettent en danger les enfants et les adolescents. ✎ Renforcer le cadre normatif relatif à la protection des enfants et des adolescents dans des environnements virtuels.
Fossé numérique	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Expansion du service Internet gratuit dans des espaces stratégiques, notamment les écoles et les places publiques, mais aussi dans les lieux difficiles sur le plan socioéconomique, comme certaines zones rurales. ✎ Développer les capacités chez les enfants et adolescents par l'inclusion dans les programmes d'enseignement de matières relatives à leurs droits, par des entretiens instructifs dans les établissements d'enseignement et y faire participer les parents.
Renforcement des institutions	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Canaliser les ressources de responsabilité sociale des entreprises au profit du renforcement des institutions. ✎ Promouvoir le développement des capacités en TIC à l'intention des enseignants et faciliter l'accès à des contenus éducatifs, à l'information et aux connaissances.

Source : Élaboration SG/OEA sur la base des enquêtes et du travail de terrain réalisé par cette étude.





TYPE	RECOMMANDATIONS
<p>Protection et promotion des droits des enfants et des adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Inclusion de thèmes comme le cyberharcèlement, la prédation sexuelle, la texto pornographie et l’extorsion à des fins sexuelles, entre autres, dans les plans d’étude. ✎ Création de mécanismes citoyens d’auto-formation avec l’appui d’institutions et d’organisations. ✎ Création d’une loi-cadre spécifique pour la protection des enfants et des adolescents lorsqu’ils navigent sur l’Internet.
<p>Fossé numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Fournir le service Internet dans des localités rurales et encourager un accès plus large aux populations exclues et touchées par d’autres fossés ethniques, territoriaux et sexistes. ✎ Mieux équiper les centres d’enseignement en TIC, y compris un accès aux dispositifs et points de connexion Internet. ✎ Créer des programmes de formation pour les enfants et les adolescents ainsi que pour les parents et enseignants.
<p>Renforcement des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Créer une loi-cadre spécifique pour renforcer la protection des enfants et des adolescents. ✎ Réaliser une cartographie des institutions, organisations non gouvernementales (ONG) et entreprises qui interviennent auprès des enfants et des adolescents pour les renforcer, coordonner les efforts et apporter un soutien accru. ✎ Élargir les ressources financières spécifiques pour exécuter des mesures en rapport avec l’accès à l’Internet et l’utilisation de celui-ci au bénéfice des enfants et des adolescents.

Source : Élaboration SG/OEA sur la base des enquêtes et du travail de terrain réalisé par cette étude.





TYPE	RECOMMANDATIONS
<p>Protection et promotion des droits des enfants et des adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer des lois qui préviennent la commission de crimes et placent les enfants et les adolescents à l’abri de ceux-ci, dont la texto pornographie, la prédation sexuelle, le cyberharcèlement et le chantage sexuel sur Internet. ➤ Bloquer les pages à contenu pornographique et contenus nocifs lors de l’utilisation de l’Internet par les enfants et les adolescents. ➤ Inclure dans les programmes d’enseignement des concepts relatifs au renforcement des capacités face à l’Internet. ➤ Renforcer le cadre normatif relatif à la protection des enfants et des adolescents dans des environnements virtuels.
<p>Fossé numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élargir la couverture de la connexion à l’Internet, surtout en milieu rural. ➤ Élargir le programme « Internet pour tous » et moderniser les équipements et dispositifs affectés aux organismes d’enseignement. ➤ Créer des programmes de formation visant les enfants et adolescents et leurs parents. ➤ Accroître l’accessibilité à l’Internet dans les parcs, les places publiques et les lieux publics.
<p>Renforcement des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer un plan interinstitutionnel pour coordonner les interventions, établir des buts et identifier des thématiques. ➤ Encourager les organisations et médias à réaliser des campagnes de prévention face aux dangers que pose l’Internet pour les enfants et adolescents. ➤ Actualiser l’équipement technologique et prévoir des contrôles accrus ou des restrictions vis-à-vis des contenus web.

Source : Élaboration SG/OEA sur la base des enquêtes et du travail de terrain réalisé par cette étude.





TYPE	RECOMMANDATIONS
<p>Protection et promotion des droits des enfants et des adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revoir le cadre juridique pour renforcer la protection des enfants et adolescents, par exemple, en matière de criminalisation et de caractérisation des délits et violation des droits, tout en renforçant la réglementation des centres d'accès à l'Internet et des cybercafés. ➤ Créer et distribuer des matériels d'information sur les délits et les actes auxquels s'exposent les enfants et les adolescents, et leur faire savoir quelles sont les autorités compétentes qui peuvent les aider en cas de danger ou de violation de leurs droits. ➤ Développer les capacités au sein des autorités et entités compétentes pour qu'elles soient prêtes à gérer tous types de situations. ➤ Canaliser les ressources de la responsabilité sociale des entreprises pour soutenir des programmes de protection des enfants et des adolescents. ➤ Renforcer le cadre normatif relatif à la protection des enfants et des adolescents dans des environnements virtuels.
<p>Fossé numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourvoir toutes les écoles publiques d'accès à l'Internet. ➤ Mettre au point des programmes de formation en sécurité numérique à l'intention des étudiants, avec des mises à jour annuelles. ➤ Accroître le nombre de « salles numériques » libres d'accès mais il est nécessaire de prendre les mesures de sécurité nécessaires à ce titre. ➤ Créer des programmes d'alphabétisation numérique à l'intention des familles. ➤ Élaborer des programmes spéciaux de formation et d'accessibilité pour les personnes handicapées.
<p>Renforcement des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire en sorte que les organes de défense des enfants et des adolescents assurent un suivi des politiques publiques de prévention et d'utilisation de l'Internet. ➤ Former les personnels des institutions à la cybercriminalité et à la cybersécurité. ➤ Créer des campagnes d'information et de sensibilisation.

Source : Élaboration SG/OEA sur la base des enquêtes et du travail de terrain réalisé par cette étude.





05 • Propositions de l'OEA et de l'IIN

Sur la base des données recueillies et analysées, le Secrétariat général de l'OEA, par l'intermédiaire du Département de l'inclusion sociale, et l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence formulent les orientations ci-après à l'intention des autorités des pays participants selon une perspective d'inclusion sociale et de droits de la personne, et en prenant en compte la situation de vulnérabilité des enfants et des adolescents, en particulier ceux issus de groupes exclus de par l'histoire.

Vue la vulnérabilité particulière des filles et des adolescentes au sein du cyberspace, l'OEA et l'IIN soulignent l'importance de prêter une attention spéciale à la protection et la promotion de leurs droits lors de la considération des propositions suivantes.

Propositions pour la mise en relation des politiques publiques

✎ Créer des politiques publiques d'accès à l'Internet et d'exploitation de celui-ci qui soient différenciées pour les enfants et les adolescents, et les mettre en relation avec le cadre du droit international, et faire en sorte que, dans la mesure du possible, elles renforcent non seulement une connectivité accrue mais aussi les pratiques éducatives. Les politiques pourraient par exemple cibler une connectivité accrue dans les écoles ou les bibliothèques, de sorte qu'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents aient accès à l'Internet, mais dans des environnements plus sûrs, l'objectif final étant de rechercher de l'information pertinente pour un meilleur apprentissage à l'école et de produire des éléments de recherche.

✎ Relier les politiques d'accès et de connectivité avec celles concernant la sécurité et les codes civils des pays, y compris la possibilité d'en élargir la portée.

Propositions sur les partenariats publics-privés et l'articulation interinstitutions

✎ Renforcer la collaboration et les partenariats publics-privés en tenant compte de la protection des enfants et des adolescents. Les entreprises de télécommunications, de services et de contenus sur Internet ont de lourdes responsabilités pour ce qui est d'agir d'intermédiaires informationnels et d'organes fournissant l'accès à certains contenus précis.

✎ Renforcer l'articulation interinstitutions entre toutes les entités publiques qui sont chargées de la protection des droits des enfants et des adolescents vis-à-vis de l'utilisation de l'Internet (institutions de tutelle des enfants et des adolescents, organismes chargés des télécommunications, ministères de l'éducation, forces de l'ordre, agents de justice et d'autres acteurs). Celles-ci ne dépendent pas uniquement d'une entité mais doivent aussi attaquer plusieurs fronts à la fois : éducation, sécurité, infrastructures, etc. Dans le même temps, il serait souhaitable de créer des comités interinstitutions ou des plateformes qui rendent possibles ces interventions communes, de manière participative.

Propositions pour les cadres normatifs et d'autres réglementations

- Renforcer les cadres normatifs de tous les pays en fonction des nouveaux enjeux de sécurité pour les enfants et les adolescents. Ce renforcement n'implique pas nécessairement un impératif de création de nouveaux instruments juridiques mais bien celui d'actualiser ceux en vigueur et d'y inscrire des dispositions précises. Il faut également renforcer la légitimité de ces instruments, d'où la possibilité que les mises à jour s'inscrivent dans le cadre de processus participatifs, propres à l'administration publique ouverte, ou par le biais de comités interinstitutions.
- Créer des cadres normatifs spécifiques et de réglementation pour mettre en place des filtres et des contrôles à même de protéger l'accès à l'Internet et l'utilisation de celui-ci par les enfants et les adolescents.
- Créer des protocoles de prise en charge dans les centres d'enseignement, de sorte que les autorités sachent quelles mesures prendre en cas de violence, de cyberharcèlement et d'autres menaces.
- Créer des applications ou des sites web, avec le soutien des secteurs privé et public, qui soient axées sur la promotion et la protection des droits des enfants et des adolescents. Celles-ci doivent se constituer en réserve d'information pertinente, qui oriente l'action des personnes touchées ainsi que celle des chefs de famille et enseignants.

- Entreprendre un dialogue avec les pays dans le but d'élaborer une loi interaméricaine modèle comportant des dispositions sur le numérique et sur la protection des mineurs sur Internet.

Propositions sur le fossé numérique

- L'élimination du fossé numérique est subordonnée au déploiement d'efforts considérables d'investissement public et privé. En ce sens, il faut promouvoir les partenariats pour la focalisation et l'optimisation des ressources.
- Vu l'importance stratégique des TIC, certains gouvernements devraient envisager la possibilité de créer des politiques d'imposition favorables aux entreprises qui dirigent leurs investissements vers des actions de responsabilité sociale en direction d'une élimination des fossés numériques.
- L'élimination du fossé numérique n'est pas exclusivement une question d'infrastructures ni de disponibilité de matériel informatique. En grande mesure, elle dépend en réalité des politiques d'éducation. Ainsi, le cas échéant, les gouvernements, la société civile et/ou le secteur privé, agissant en collaboration, pourraient établir des programmes d'alphabétisation numérique et de formation à l'utilisation responsable de l'Internet, de sorte à pouvoir transférer ces connaissances et orienter les enfants et les adolescents qui utilisent ces outils.





Propositions sur la citoyenneté numérique et la cohabitation

- Renforcer les programmes d'enseignement pour qu'ils contiennent les informations nécessaires à l'utilisation adéquate de l'Internet, la détection des vulnérabilités et l'exploitation optimale des outils numériques.
- Promouvoir la collaboration et les partenariats publics-privés pour mener des campagnes de sensibilisation sur les différents risques de l'environnement numérique, en utilisant le vocabulaire spécifique et approprié pour chaque type de violation ou d'inconduite au détriment des mineurs, selon une approche de droits de la personne.

Propositions pour la participation

- Dans la mesure du possible, intégrer dans ces actions, des groupes organisés d'enfants et d'adolescents pour qu'ils expriment leurs opinions et se fassent entendre, y compris par le biais de plateformes ou sites en ligne développés à ces fins.
- Établir des conseils consultatifs ou des mécanismes de participation des enfants et des adolescents ; dans les pays où ils existent déjà, continuer d'intensifier leur participation à ce titre



Organisation des États américains
Département de l'inclusion sociale
1889 F Street, N.W.
Washington, D.C. 20006, USA
+1 (202) 370-5000.
www.oas.org/fr



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES
Y DE COOPERACIÓN

